



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

05 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	26
ABSENTS REPRESENTEES :	07
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle SYORD

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohamed BOUSSIR, Mme F. BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, M. Mathieu LOUIS, M. Sébastien MAUMONT, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean-Paul STERZATI, Mme Isabelle SYORD, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Nader GHASSAN, M. Mohamed MEZDAD

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir à Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à M. Guillaume CLIN, M. Jérémie NARBONNE qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Valentine MASSOLIN qui a donné pouvoir à Mme Michèle HURTADO

Absent excusé non-représenté :

Mme Samia TABAÏ, M. Foster ABU

085/ OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-4, L.1411-5, L.1411-7, L.1411-9, L.1413-1, L.2121-12 et L.2224-31 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code de l'Energie, notamment les articles L.111-52, L.322-1, L.322-2, L.322-3, L.323-2 et L.334-3 ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 33 ;

VU l'Accord-cadre national signé en décembre 2017 entre F.N.C.C.R. (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine, Enedis et Electricité De France (E.D.F.), applicable à compter du 1^{er} janvier 2018, concernant un nouveau modèle de contrat de concession pour

une relation contractuelle modernisée entre les autorités concédantes, Enedis et E.D.F. garantissant la qualité du service concédé et adaptée aux enjeux de la transition énergétique, notamment l'article 11 relatif aux modalités de déploiement de ce nouveau modèle ;

VU la délibération 06 du Conseil municipal du 1^{er} mars 2021 relative au contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente conclu avec ENEDIS et Electricité de France pour une durée de 30 ans ;

VU le cahier des charges dudit contrat de concession.

CONSIDÉRANT que ledit contrat comporte un cahier des charges de concession intégrant dans son annexe 2a un programme pluri-annuel d'investissements pour la période 2021-2025 (P.P.I.) ;

CONSIDÉRANT que le P.P.I. arrivant à son terme, il convient d'établir le bilan des investissements réalisés et d'élaborer le P.P.I. de la période suivante, soit 2026-2030, conformément à l'article 11 du cahier des charges et aux articles 6 et 7 de l'annexe 2 au cahier des charges du contrat de concession ;

CONSIDÉRANT la présentation du bilan des investissements réalisés sur la période 2021-2025 ;

CONSIDÉRANT que ce nouveau P.P.I. doit être consigné dans un avenant au contrat de concession.

VU l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 25 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 1^{er} décembre 2025,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Cyrille PARIGOT, le Maire-adjoint délégué à l'environnement,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,**

PREND ACTE du bilan des investissements réalisés pour la période 2021-2025 ;

APPROUVE la conclusion d'un avenant n°1 au contrat de concession du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés portant sur le programme pluri-annuel d'investissement 2026-2030 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°1.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 23/12/2025
publié ou notifié le 23/12/2025
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Le Maire,
Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 18 décembre 2025

Le Maire,
Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.